

UNITÉ, INDIVISIBILITÉ
DE LA RÉPUBLIQUE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ,
OU LA MORT.

RÉCEPTION.

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE de la Commune de Senlis, formée au mois de Juin 1791, affiliée à la Société mère des Jacobins le 29 Mars 1792, (vieux style) et régénérée sous la Présidence du Représentant du Peuple ANDRÉ DUMONT, le 17 Ventôse dernier, a reçu au nombre de ses Membres le Citoyen

domicilié dans la Commune de
natif de District de
Département de âgé de ans,
taille de pieds pouces, cheveux et
sourcils yeux nez
bouche menton front visage

SEN LIS, le

Président:

Secrétaire.

Carte de membre de la Société Populaire de Senlis
(A.D. Oise L 4 - Senlis)

Suspendu en mars 1792, le club compiègnois put se reconstituer à la faveur des bouleversements qui suivirent la chute de la monarchie, toujours à l'initiative de l'imprimeur BERTRAND, qui fonda le 21 Septembre 1792 les AMIS DE LA RÉPUBLIQUE, rebaptisés SOCIÉTÉ POPULAIRE l'année suivante. La période 1792-94 fut la grande époque du Jacobinisme, à Compiègne comme ailleurs. Tandis que les Sociétés se multipliaient dans les villes et les bourgs du département (1), le club compiègnois, débarrassé de quelques modérés, fut cette fois totalement aux mains de l'équipe BERTRAND, qui contrôlait par ailleurs toutes les administrations locales. Le bouillant imprimeur occupait le poste stratégique de Pr S. du district, après avoir récusé celui de 6^e Conventionnel de l'Oise ; il fut en l'an II l'agent zélé du représentant en mission amiénois André DUMONT, tandis que sa famille et ses amis

NAISSANCE

et MORT

du JACOBINISME

COMPIÉGNOIS

(1792-95) 2^e partie

Jacques BERNET

étaient à la tête de la Municipalité et du Comité de Surveillance, principal organe de la Terreur. Plus que jamais le club se confondit avec les instances locales ; investis officiellement d'un rôle de contrôle et d'épuration des autorités constituées, les Jacobins compiègnois exercèrent, à la faveur du gouvernement révolutionnaire, un pouvoir sans partage.

Or, en dépit de quelques changements de têtes, la Société compiègnoise resta aux mains de la même catégorie sociale que sous la période censitaire : petite bourgeoisie intellectuelle et administrative, renforcée par des éléments moyens de l'artisanat et du commerce autochtones, tels l'entrepreneur margnotin BOULEE ou le négociant SCCELLIER, maire de Compiègne en 1792-94. Elle eut, certes, à ses meilleurs moments, un public populaire, mais les larges masses demeurèrent étrangères à la conduite des affaires locales, passives et inorganisées, sans doute pour une part, en raison de la structure sociale peu différenciée d'une petite ville comme Compiègne à la fin du XVIII^e siècle. (2)

(1) Alors que l'on ne comptait guère plus qu'une douzaine de clubs, surtout urbains, en 1790-92, les sociétés populaires, à partir de 1792 et surtout 1793-94, touchèrent une cinquantaine de communes de l'Oise, particulièrement dans le Valois, qui eut un dense réseau de clubs, nettement plus démocratiques, parfois confondus avec l'assemblée populaire de toute la communauté. Dans le district de Compiègne des sociétés fonctionnèrent en 1793-94 à Pierrefonds, Antheuil-Portes, Cuise La Motte, Rethondes et Rémy.

(2) cf. notre étude sur les structures économiques et sociales de Compiègne à la veille de la Révolution, dans le n° 19 des A.H.C. (sept. 1982).

De ce fait les ~~rares~~ ^{te} constataires furent aisément marginalisés et réprimés par les Jacobins compiégnais. En avril 1793 le géographe Thomas BUSSA, correspondant de MARAT, fut arrêté pour s'être proclamé "le seul vrai républicain à Compiègne" et avoir calomnié les autorités constituées, en les disant peuplées de Feuillants ; son cousin ROZOY, concierge de la prison, qui avait voulu contester le monopole politique des notables, lors des élections pour la Convention, subit le même traitement en septembre. (3) Deux mois plus tard un violent conflit opposa les Jacobins locaux au délégué de la Commune de Paris M.B. GAULTIER, puis aux officiers de l'armée révolutionnaire parisienne. D'abord bien accueillis dans le club les soldats sans culottes parisiens furent bientôt accusés de tous les maux ; on mit à profit leurs maladresses de langage et leur comportement souvent anarchique pour s'en débarrasser et les autorités compiégnaises firent même à faire incarcérer leurs officiers. Il y avait là un conflit d'autorité, mais aussi social, car les Parisiens accusaient le club et les instances locales d'être peuplées par "un tas de procureurs et de Feuillants" (4) Honnis dans les campagnes pour leur excès déchristianisateurs et leur rôle repressif, les soldats révolutionnaires ne trouvèrent guère d'appui dans la ville, en l'absence d'un mouvement populaire autonome organisé.

L'activité de la Société compiégnaise, dont les effectifs fluctuèrent alors entre 60 et 100 membres (5), nous est mieux connue à partir de 1793, grâce aux registres de délibérations qui ont été conservés par les archives de l'Oise. (6) Elle fut consacrée avant tout à l'effort de la guerre, à la propagande civique et républicaine, et plus encore, à partir de l'automne 1793, à la guerre contre le culte catholique. Sitôt le feu vert du représentant André DUMONT - un des initiateurs de la déchristianisation en France -, fin Octobre, les Jacobins compiégnais déployèrent un zèle extraordinaire dans cette tâche, imposant en quelques semaines le dépouillement et la fermeture des édifices religieux, l'abdication des prêtres, l'application du calendrier républicain et l'organisation d'un culte civique de remplacement, d'abord consacré à la Raison, puis à l'Être Suprême, après le décret de floréal an II. (7) Ce fut incontestablement le domaine où les Jacobins compiégnais, BERTRAND en tête, dépensèrent le plus d'énergie, remportant d'abord un succès apparent complet dans la ville, puis se heurtant peu à peu au septicisme et à l'hostilité de la grande masse, surtout à la campagne. Cette politique anti-religieuse, par laquelle les ténors locaux prétendaient prouver leur "bon esprit révolutionnaire",

était largement une diversion, masquant la faiblesse des préoccupations et des mesures dans les domaines économique et social, touchant de manière vitale les classes populaires. Les Jacobins compiégnais ne surent guère contrôler l'application du maximum des prix ni éviter une pénurie chronique, touchant surtout les plus pauvres ; l'armée révolutionnaire parisienne stationnée dans le district se plaignit amèrement d'être entravée dans cette tâche par les autorités locales. La politique sociale se limita à des mesures légales de charité publique, secours insuffisants pour les indigents et les parents des défenseurs de la patrie.

Tous ces facteurs, joints au climat oppressif de la période, contribuèrent à isoler progressivement les Jacobins compiégnais, provoquant en contre coup une crise de confiance dans le gouvernement révolutionnaire. Le désarroi et la désaffection des masses se manifestèrent dès la fin du printemps 1794, traduits par la baisse de fréquentation des séances du club, à laquelle les Jacobins locaux tentèrent de résister par une offensive idéologique et culturelle tous azimuts. (8) Ajoutons

(3) L'affaire Bussa-Rozoy est développée dans les délibérations communales de Compiègne (12 avril 1793). BUSSA avait écrit dans sa lettre du 27 mars, publiée par MARAT: "Je suis forcé, citoyen, pour vous faire parvenir ma lettre, d'agir de ruse et de l'adresser à Paris à une personne sûre, car ici, on est tellement dans l'erreur sur vos sentiments et vos principes, qui me sont bien connus, qu'à peine osai-je vous défendre, même parmi les patriotes; je ne connais qu'un seul homme vraiment républicain, (aussi est-il mon intime), avec lequel je puisse ouvertement développer ma façon de penser sur vous, Robespierre et autres de la Montagne ...".

(4) cf. la lettre justificative du capitaine THUNOT incarcéré (16 février 1794 - Arch. Nat. F 7 - 4775) : "Ce n'est pas seulement dans les comités que se trouvent des personnes suspectes - (nobles et prêtres) - mais encore à la commune et surtout dans la Société populaire où pendant notre séjour on reçut un ci-devant Comte ainsi que Madame la Comtesse ...".

(5) Selon les listes nominatives fournies lors du scrutin épuratoire de frimaire an II et à l'occasion de l'appel du 25 avril 1794, documents complétés par une affiche récapitulative des membres de brumaire an III, postérieure à la scission du club.

(6) A.D. Oise L 4 : 2 registres de délibérations de la Société, du 23 octobre 1793 à avril 1795 ; 1 registre du Comité de correspondance de la Société de mai 1793 à août 1795.

(7) cf. notre étude sur la déchristianisation de Compiègne. Thèse de IIIe cycle - Paris I - 1981.

(8) Notamment par le théâtre, la musique, l'art oratoire, la pompe des fêtes civiques, culminant avec la grandiose cérémonie du 10 août 1794.

La Convention nationale Oise

N° 720

Les Citoyens de Compiègne réunis en Société populaire.

Legislateurs,

Envoyé au Comité de Législation par celui des Pétitions le 8 P^{br} 2^{me} L'an 2^{de} de la République

P. J. Audouin



Vous avez fondé la République; vous la soutenez avec un courage que rien ne peut abbatre contre ses ennemis intérieurs et contre les puissances de l'Europe coalisées. Ce n'est pas encore tout ce que nous avons droit d'attendre de vous. Il est un appui nécessaire à la liberté, sans lequel elle nous échapperait bientôt; c'est celui des mœurs. Legislateurs, il est temps que vous portiez vos regards régénérateurs sur cette partie essentielle de toute bonne législation. Trop longtemps les mœurs ont été blessées par un abus étrange aussi contraire à la

que l'équipe BERTRAND, toujours dans la crainte des autorités supérieures, fit constamment preuve du plus grand conformisme politique, approuvant tous les changements, que ce soit l'élimination des factions dantoniste et hebertiste ou la condamnation de l'athéisme, multipliant les adresses adulatrices au pouvoir du moment. De ce fait la force des Jacobins compiègnois était plus apparente que réelle, reposant davantage sur une étroite clientèle que sur un véritable appui populaire, profitant avant tout des circonstances de la guerre et de la Terreur, qu'ils incarnaient aux yeux des masses. Certes BERTRAND et ses amis furent plus terroristes en paroles qu'en actes - si l'on fait abstraction de la malheureuse affaire des Carmélites, qui leur échappa d'ailleurs pour l'essentiel -, mais nos Jacobins compiègnois avaient exercé la plénitude du pouvoir local en l'an II et il leur était difficile de désavouer complètement leur action, quand le régime du gouvernement révolutionnaire fut éliminé par en haut et contesté par en bas.

II) LA DEFAITE DES JACOBINS COMPIEGNOIS (1794-95)

La nouvelle des événements parisiens des 9 et 10 thermidor an II parvint à Compiègne le 11 (29 juillet 1794), au lendemain de la grande fête BARA-VIALA. Aussitôt les autorités compiègnoises s'empressèrent d'approuver chaleureusement la chute de Robespierre, encore adulé la veille. (9) La Société populaire se réunit extraordinairement le jour même et envoya à la Convention une adresse de soutien aux vainqueurs de l'Incorruptible :

"La Société ... a manifesté la plus juste et la plus violente indignation en apprenant les crimes horribles de Robespierre, Saint-Just, Lebas et leurs complices. Spontanément elle a arrêté qu'il serait sur le champ et sans désespérer fait une adresse à la Convention nationale.

La Société, les autorités constituées, tous les citoyens ont prêté simultanément le serment de demeurer fidèles à la République et invariablement attachés à la Convention nationale. Il a été arrêté en outre que ces mots 9 THERMIDOR l'an 2^o de la République, une et indivisible, seraient sur le champ, à la diligence des secrétaires, écrits sur le mur de la salle comme une des époques les plus mémorables de la Révolution.

La séance a été levée aux cris mille fois répétés de Vive la République ! Périssent les tyrans !"

Ce retournement de veste, dont les Compiègnois furent loin d'avoir l'exclusivité dans le département (10), n'était certes qu'une nouvelle manifestation de l'opportunisme politique des Jacobins locaux ; on peut cependant noter que l'on accorda d'emblée une grande importance à ce changement de pouvoir, approuvé alors unanimement et sans doute sincèrement par l'équipe locale, tenue depuis plusieurs mois en suspens par les autorités centrales, à la fois pour les insuffisances de sa politique économique et pour ses excès déchristianisateurs. (11) De plus nul ne pouvait prévoir dans l'immédiat les conséquences politiques d'un événement qui avait été mené des éléments réputés terroristes, de FOUCHÉ et DUMONT à COLLOT D'HERBOIS.

Aussi l'unité des Jacobins compiègnois se prolongea jusqu'à la fin du mois de Thermidor, pendant lequel on assista aux derniers feux de l'offensive de propagande civique, dont le point culminant fut la grande fête du 10 août 1794, second anniversaire de la chute de la monarchie, cérémonie très réussie à Compiègne, où l'on reconstitua la prise des Tuileries dans le Palais, avec un grand concours militaire et populaire.

Les premiers craquements se produisirent début fructidor, dans la deuxième quinzaine d'août, lorsqu'il apparut nettement que le "modérantisme" l'emportait dans le nouveau gouvernement, avec le démantèlement des institutions révolutionnaires et surtout la fin de la Terreur. L'annonce de la libération de nombreux suspects, qui risquaient de mettre en cause les responsables de leur arrestation, provoqua un raidissement des anciens terroristes, qui réagirent par la rédaction d'adresses anti-modérantistes, comme celle de la Société de Poitiers, reçue le 2 fructidor (19 août 1794) à Compiègne.

A Compiègne l'autorité de l'équipe BERTRAND était sérieusement ébranlée ; certains, tel l'administrateur des biens de la Liste Civile PERRIER, préférèrent prévenir l'orage en démissionnant de la Société pour "raisons de santé" (6 fructidor - 23 août). Le jour

(9) cf. l'adresse particulièrement flagorneuse envoyée fin mai 94 à propos de l'attentat contre Robespierre et Collot d'Herbois.

(10) La plupart des Sociétés et des autorités envoyèrent des textes semblables; le silence de quelques clubs ruraux, notamment dans le Valois, traduisait peut être le désarroi, sinon la désapprobation de leurs membres.

(11) Egalement pour les liens personnels de BERTRAND avec DUMONT, tenu à l'écart depuis son rappel de mission en floréal an II.

même s'opérait une révolution de palais dans le club, à l'occasion du renouvellement du comité de correspondance et du bureau : tous les anciens membres réputés "terroristes" furent évincés au profit des modérés, l'étapier DUFLOS devenant Président, E. POULAIN, homme de loi, secrétaire. Le nouveau comité engagea la bataille contre son prédécesseur en l'accusant de vouloir conserver les archives de la Société, d'avoir envoyé des textes sans l'avis des membres et de ne pas avoir rendu un compte exact de la correspondance reçue. Pour conforter leur position les modérés firent adopter à la séance du 9 fructidor (26 août) un arrêté rouvrant les admissions à la Société, suspendues depuis germinal an II. A dater de ce jour se mit à affluer une foule de candidats, parfois d'anciens membres évincés en l'an II, dont l'arrivée bouleversa en quelques semaines la composition du club. Pendant ce temps, les bouches s'ouvraient pour dénoncer, sous divers prétextes, l'ancienne équipe et demander l'épuration de la Société : l'agent national BERTRAND, le maire SCHELLIER et le tapissier LECLERC, tous membres du Comité de surveillance, étaient ainsi accusés de corruption dans l'affaire du "dîner d'Annel" (12) ; Toussaint LECLERC, bonnetier, fut par ailleurs inculpé d'un vol de bas de soie lors de l'inventaire des biens des Carmélites, tandis qu'un des beaux frères de BERTRAND, Charles QUINQUET, employé au district, se voyait très vaguement reprocher des "propos inciviques" tenus dans la diligence de Noyon. En dehors d'accusations somme toute mineures et floues, les modérés ne pouvaient que lancer une campagne très générale contre les administrateurs jacobins : un arrêté pris le 15 fructidor (1er septembre) proscrivait les dénonciations anonymes, tandis que l'on contestait les votes secrets le lendemain.

L'aggravation rapide de la situation alimentaire contribua largement isoler davantage les autorités locales. L'économie dirigée n'avait jamais très bien fonctionné dans le district en l'an II, où l'on reprochait souvent aux administrateurs de donner la priorité aux réquisitions extérieures (Paris et l'armée) sur l'approvisionnement de la ville. En dépit d'une récolte précoce et honorable, la pénurie se fit sentir sur le marché aux grains dès la fin du mois d'août, du fait de l'abandon de toute coercition. Une pétition des boulangers de Compiègne présentée à la Société le 13 fructidor (30 août) réclamait la suspension des envois de grains à Paris et ce mot d'ordre très populaire devint un des chevaux de bataille des modérés. Le refus catégorique de la commission des approvisionnements de la

République, arguant du gros retard du district de Compiègne dans ses livraisons, ne facilita pas la tâche de l'équipe BERTRAND, devenue en l'occurrence le bouc émissaire, accusée de toutes les difficultés, sinon de vouloir sciemment affamer le peuple. (13)

Cependant rien n'était encore vraiment joué et début septembre les Jacobins tentèrent une contre offensive au sein du club, au cours d'une série de séances très confuses, où l'assistance, très divisée, changea plusieurs fois de position. La réception et la lecture d'adresses anti-modérantistes comme celles des Sociétés d'Auxerre et de Dijon fut l'occasion de débats très vifs et d'abord incertains. A la séance du 19 fructidor (5 septembre) le texte d'Auxerre, qui stigmatisait "la mise en liberté d'une foule d'individus contre révolutionnaires" et y voyait un pressant danger pour la patrie (14) ne suscita qu'une réponse vague du nouveau comité, qui demanda l'épuration des "caballeurs et des intrigants", tout en s'en prenant aux divisions dans la société.

Mais quatre jours plus tard le texte des Jacobins de Dijon, plus nettement anti-thermidorien (15), fut mis à profit par le courant BERTRAND pour tenter de reprendre le pouvoir dans la Société : un membre - probablement le chirurgien COSME (16) - reprocha vivement au nouveau comité de n'avoir pas fait connaître l'adresse de Dijon et en prit prétexte pour réclamer son renouvellement ; "... pour mettre le comble il dit avec autant d'aigreur que d'emportement qu'il existe deux partis dans cette société ..." précisant "... qu'on ne pouvait se dissimuler que les discours prononcés dernièrement à cette tribune étaient absolument semblables à

(12) Les administrateurs se seraient payés un bon dîner aux dépens des biens du suspect PAPILLON DE LA FERTE d'Annel, ultérieurement condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris.

(13) On reprocha aussi à BERTRAND d'avoir dénoncé au Comité de Sûreté Générale l'agitation causée par les modérés sur les subsistances dans la société.

(14) Cette adresse, défendue par LEVASSEUR de La Sarthe et CARRIER à la séance des Jacobins de Paris du 1er septembre, fut combattue le 14 à la Convention par André DUMONT. (cf. A. AULARD : "Les Jacobins" et P.V. de l'Assemblée parus dans le Moniteur).

(15) Cette adresse, lue le 5 septembre aux Jacobins de Paris et reproduite le 8 dans le Moniteur, s'inquiétait de la libération de nombreux aristocrates, s'opposait au rétablissement de la liberté illimitée de la presse et réclamait la poursuite des arrestations selon la loi des suspects du 17 septembre 93.

(16) Malheureusement les noms des intervenants ne sont pas toujours indiqués dans les procès verbaux.

Égalité... - liberté... - fraternité ou la mort

Soyez Surs de la République française une & indivisible

Séance du 29 fructidor

Présidence de Duflot. /

il a été fait lecture du procès verbal de la dernière séance

sa rédaction a été adoptée. /

on a ensuite avec la plus vive satisfaction la lecture du Bulletin. /

il en a été fait lecture 1^o d'une adresse de la Société des amis de

la liberté & de l'égalité se tant aux Jacobins & aux autres

les Sociétés qui leur sont affiliées. & 2^o des discours de l'économie

de blair prononcés aux Jacobins.

les adresses & discours sont courus des plus vifs applaudissements

Le Vice Président a alors lu l'avis de l'Assemblée

Le Rapporteur du Comité de Correspondance Monte à la tribune

avant d'énoncer les titres des pièces qui précèdent la correspondance

il soumet à la Société une difficulté qui lui paraît de nature

à mériter son attention

il dit que conformément à l'avis de la Société qui ordonne

le changement du Bureau & d'une portion du Comité de Correspondance

ceux tenus par Tallien et Fréron nouvellement rayés de la liste des Jacobins de Paris". Un autre membre du courant Bertrand en profita pour réfuter les accusations "calomnieuses" de dilapidation formulées contre les administrateurs. Ces diatribes provoquèrent un débat confus et houleux : les Jacobins parvinrent à faire applaudir l'adresse de Dijon et proposèrent avec succès un texte félicitant "la Société mère sur l'énergie qu'elle montre contre le modérantisme et la liberté de la presse"; mais ils ne purent obtenir la réélection du comité et du bureau.

Ce succès resta sans lendemain pour les Jacobins compiègnais : ils étaient mis en cause dès la séance publique extraordinaire du lendemain (24 fructidor - 10 septembre), à propos des démarches à faire auprès de la commission des approvisionnements de la République, pour obtenir la suspension des réquisitions pour Paris et le Comité modéré faisait courir le bruit de "calomnies du district" - c'est-à-dire de l'équipe BERTRAND - contre la Société populaire à propos des subsistances (17); surtout la séance du 26 fructidor (12 septembre) marqua le reflux des positions jacobines dans la Société. Les débats y furent tout aussi orageux que le 9 septembre : COSME fut rappelé à l'ordre par le Président et donna sa démission sous les huées ; les modérés annoncèrent la tentative d'assassinat perpétrée contre TALLIEN, en utilisant l'évènement pour rappeler "l'autorité de la Convention": "si on ne suit pas ses dispositions on marche nécessairement vers la guerre civile", déclara un membre ; "on voit combien sont inculpés ceux qui ont banni Fréron et Tallien des Jacobins" renchérit un autre ; de fait les modérés pouvaient s'appuyer sur l'autorité légale contre leurs adversaires, tandis que s'affirmait ouvertement le divorce entre les Thermidoriens et les Jacobins de Paris, auxquels se référaient toujours BERTRAND et ses amis. Ces derniers avaient tenté d'organiser leur riposte dès avant cette séance publique, puisqu'il y est fait pour la première fois allusion à "une adresse que de faux patriotes qui se disent opprimés, viennent de faire et que l'on dit envoyée à la Convention": ce texte dissident, menaçant la Société d'une scission, se fondait sur le vote arraché le 9 septembre en fin de séance, en faveur d'une adresse félicitant les Jacobins de Paris pour leur énergie contre le modérantisme, proposition adoptée mais ensuite enterrée par le Comité. Aussi les modérés, par la bouche du jeune médecin militaire CURNILLON, s'efforcèrent de combattre la tentative en faisant appel à l'unité du club et en proposant un autre texte de "profession de foi", destiné

à confondre les partisans de l'adresse de Dijon, qualifiée de "queue de Robespierre". Toutefois le Comité vit voter unanimement une motion déclarant l'administration locale "bonne en masse" et toujours investie de la confiance du club.

La contre offensive des modérés se poursuivit les 28 et 29 fructidor (14 et 15 septembre), ayant toujours pour toile de fond la question des subsistances, pour laquelle deux commissaires de la Société avaient été envoyés à Paris ; si leurs contacts avec les députés oisiens BOURDON et MATHIEU, puis avec Robert LINDET ne leur donnèrent que peu d'assurances sur la réclamation de suspension des réquisitions pour la capitale, ils durent en revanche flairer suffisamment le vent politique parisien pour être persuadés de l'orientation résolument anti-jacobine de la Convention et des Comités thermidoriens. Aussi le Comité envoya à la Convention une adresse dénonçant "la scission qui paraît s'opérer entre les membres de la Société" et fit adopter par l'assemblée du 15 septembre une profession de foi aux termes assez vagues, mais explicitement thermidorienne :

"La Société déclare

- 1) *Qu'elle ne reconnaitra jamais d'autre autorité que celle de la Convention.*
- 2) *Qu'elle poursuivra de toutes ses forces tous ceux qui voudraient s'emparer de la puissance nationale.*
- 3) *Qu'elle ne souffrira pas qu'il soit porté atteinte à la liberté, à l'égalité et au gouvernement révolutionnaire.*
- 4) *Qu'elle dénoncera toujours les traîtres et les dilapidateurs.*
- 5) *Qu'elle sacrifiera tout pour le bonheur public.*
- 6) *Qu'elle défendra les opprimés.*
- 7) *Qu'elle fera tout pour le maintien des principes républicains.*
- 8) *et que ses travaux n'aient pour but que le bien de tous, que la propagation des vertus républicaines, l'affermissement de nos droits, la destruction des tyrans, du fanatisme et de tous les assassins de la patrie". (18)*

(17) MOREAU, agent des subsistances du département, dit à la séance du 12 septembre "qu'il avait été adressé une lettre dans laquelle on avançait qu'en pleine séance populaire il avait été dit que Paris regorgeait de grains..."

(18) Les modérés, suivant la Convention thermidorienne, persistèrent dans leur politique anti-catholique, réintégrant cependant dans le club des hommes comme CARLIER et BATTON exclus en l'an II pour "opinions religieuses".

Ce texte fut adopté par l'unanimité des 36 membres présents, les auteurs de l'adresse anti-modérantiste, dite des "fondateurs de la Société opprimés", ayant déserté le club. Les modérés rédigèrent donc une proclamation aux dissidents pour les engager à regagner la société, à se soumettre sous peine d'exclusion. A la même séance on reçut favorablement une pétition de la sixième Cie du bataillon Nord de la garde nationale de Compiègne, en faveur de la libération des LE FERON, ci-devant nobles arrêtés comme suspects depuis l'automne précédent.

La crainte des modérés de voir les dissidents s'organiser en un club parallèle et consommer la scission de la Société fut bientôt dissipée: dès l'assemblée extraordinaire du 17 septembre, où les "scissionnistes" avaient été sommés de se rendre, on en vit paraître quelques uns, tout penauds, pour rétracter leur signature de l'adresse anti-modérantiste, déclarant avoir été "surpris" dans leur bonne foi. Le général de CLARENTHAL, commandant de la place de Compiègne, dit qu'il ne s'était décidé à signer "que parce que on l'avait assuré que depuis quelques temps on avait reçu des gens tarés dans la société". Le mouvement se poursuivit en s'amplifiant les jours suivants. Le Comité eut l'habileté de s'adresser individuellement à certains dissidents, tel le maître de pension MOSNIER, un des ténors Jacobins de l'an II, réputé plus conciliant, afin de trouver une porte de sortie honorable pour les signataires acceptant de se soumettre. MOSNIER accompagna BERTRAND, SCELLIER maire, BOULEE, VALENSART et CLARENTHAL auprès du Comité, mais les dissidents ne purent obtenir la formation d'un nouveau "comité général de conciliation" et durent s'engager à rétracter individuellement leur signature devant la société. A la séance publique du 19 septembre, où fut lue l'adresse des dissidents, qui venait de paraître dans le Journal de la Montagne, on enregistra de nouveaux "aveux" et rétractations de signataires, mais le club reçut une lettre de démission collective de BERTRAND, CHAMBON, SCELLIER, BOULEE, MOSNIER, LECLERC bonnetier et 13 autres membres de la vieille garde jacobine compiéquoise.

Pourtant le courant BERTRAND, de plus en plus affaibli par les transfuges rétractant leur signature et regagnant le club, ne pouvait résister plus longtemps. Début Vendémiaire an III plusieurs démissionnaires, dont MOSNIER et VALENSART, revinrent sur leur départ, aussi, à la séance publique du 6 (28 septembre) la Société put exclure sans crainte le petit noyau non soumis. SCELLIER maire fut réadmis au prix d'une humiliante rétractation "de

ses erreurs et de ses signatures". BERTRAND lui-même et huit autres Jacobins se présentèrent en rétractant leur démission: ils furent accueillis froidement et interrogés sans ménagement, tout en subissant les huées des tribunes. (19) La Société réadmit MOSNIER - non sans protestations du public - mais attaqua sévèrement LECLERC bonnetier, BOULEE, GIRAUD et DESMAREST THIAU pour "terrorisme"; BERTRAND et BOURGEOIS s'éclipsèrent avant la fin de l'assemblée. Cette séance confuse consacrait la défaite complète des Jacobins compiégeois, divisés, démoralisés, isolés dans le club et plus encore dans l'opinion - d'ailleurs les réintégrés de la dernière heure comme SCELLIER ou MOSNIER s'abstinrent de reparaitre au club en arguant de leurs occupations ou craignant "la défaveur publique".

Le club était désormais totalement aux mains des modérés, tandis que les administrations restaient jusqu'à nouvel ordre sous l'autorité de l'équipe BERTRAND: situation inédite à Compiègne et qui ne pouvait se prolonger longtemps. Mais il fallait attendre le passage d'un représentant en mission pour épurer les pouvoirs locaux. La Société, qui avait envoyé le 24 Vendémiaire (15 octobre) deux adresses à la Convention annonçant l'élimination des "terroristes" et des "anarchistes" de son sein (20) en émit le vœu deux jours plus tard et les Jacobins défaits, en butte à une hostilité populaire grandissante, surtout du fait des problèmes de subsistances, s'étaient résignés à leur départ, se contentant d'expédier les affaires courantes. (21) Sept administrateurs du district démissionnèrent le 3 brumaire

(19) "... un membre observe que les dissidents sont des hommes coupables ou des hommes faibles, que dans les deux cas ils doivent être rejetés des sociétés populaires, des places d'administration publique, et que leur seul regret était d'être les plus faibles ..." (P.V. de la séance du 6 Vendémiaire an III).

(20) "Ici l'anarchie voulut aussi secouer ses torches, ici des hommes égarés et perfides, tentèrent de nous arracher une adhésion à l'adresse de Dijon, mais nous avons reconnu le piège qu'ils nous tendaient, leur masque est tombé et leur présence ne souille plus le temple de la liberté ... Périront toutes les tyrannies !" (1^o adresse); "... les fripons, les intrigants, les terroristes courbent la tête, mais ils ne sont point terrassés. Achevez leur défaite. Mettez en action vos excellents principes..." (2^{de} adresse).

(21) Les administrateurs demandèrent eux-mêmes leur remplacement à partir de novembre, notamment au passage du Conventionnel ROUX, chargé d'une mission pour l'approvisionnement de Paris, mais qui ne s'estima pas habilité à épurer les pouvoirs locaux (26 novembre 1794).

(24 octobre), accroissant dangereusement la fragilité du pouvoir ; la Société réitéra sa demande d'épuration : "les administrations souffrent" écrivait-elle au Conventionnel PERARD, envoyé en mission dans l'Oise et l'Aisne renouveler les autorités depuis le 4 septembre 1794. Mais le représentant, alors occupé dans l'Ouest du département -Beauvais, Chaumont-en-Vexin- n'eut pas le temps de venir à Compiègne avant la fin de sa mission en décembre, malgré l'annonce de sa venue le 13 frimaire (3 décembre 94). Le club envoya une nouvelle adresse à la Convention le 29 frimaire (19 décembre), en apprenant la fin de la mission de PERARD, remplacé par DRUHLE dans l'Oise. Celui-ci était annoncé à Senlis dix jours plus tard, mais il fallut attendre la grande émeute de la faim du 24 nivrose an III (14 janvier 1795), provoquant la fuite de BERTRAND à Paris, pour que le représentant vint d'urgence à Compiègne renouveler de fond en comble les corps constitués en les peuplant de modérés, d'ailleurs bien hésitants à assumer le pouvoir dans des circonstances de troubles populaires aussi dramatiques. (22)

CONCLUSION

Compiègne ne fut certes pas la seule ville de l'Oise où l'équipe au pouvoir en l'an II eut à subir le contrecoup du 9 thermidor ; les règlements de compte politiques se résolurent le plus souvent au passage des représentants en mission thermidoriens PERARD puis DRUHLE, d'octobre 1794 à janvier-février 1795. Il semble cependant que le club compiégnois ait été un des premiers touchés par les dissensions et qu'elles y atteignirent une acuité particulière, du moins dans l'état de nos connaissances sur la vie interne des sociétés populaires. A Noyon les modérés avaient pris le pouvoir dès janvier 1794, avec l'élimination de l'arpenteur HENNON-DUBOIS, et l'adaptation aux nouvelles circonstances thermidoriennes put se faire sans heurts. A Senlis, le club ne souffrit d'aucune division apparente, au prix d'un extraordinaire opportunisme, qui fit approuver au jour le jour les mots d'ordre et les textes les plus contradictoires : c'est seulement à l'arrivée du représentant DRUHLE, le 3 janvier 1795 que l'on assista à la mise en accusation en règle de l'agent national du district QUINT ; l'épuration du club coïncida donc avec celle des administrations locales, évitant toute dualité de pouvoir et abrégeant la crise. (23)

A Compiègne la classe politique locale se

divisa rapidement car l'équipe BERTRAND, misant sur le mauvais cheval, se raccrocha trop nettement à la position des Jacobins de Paris. Ce groupe, pourtant jusque là capable d'une grande souplesse d'adaptation, craignit d'être mis en cause pour sa participation à la Terreur et se trouva complètement en porte à faux à partir du moment où les modérés purent lui opposer l'autorité de la Convention. Désavoués par en haut, sans appui populaire, du fait de leur gouvernement dictatorial en l'an II, les Jacobins compiégnois se trouvèrent rapidement isolés ; on leur fit endosser la responsabilité de la difficile conjoncture alimentaire perceptible dès la fin de l'été 94 et ils servirent de bouc émissaire au peuple désorienté. Il s'agissait donc moins d'une lutte sur des principes et a fortiori de caractère social que d'un conflit de personnes, de clans, au sein de la classe dominante locale, jouant sur les rancœurs et les ambitions personnelles.

Vaincus politiquement les Jacobins compiégnois ne furent pas victimes d'une Terreur blanche, d'autant qu'ils n'avaient pas eux-mêmes opéré de sanglante répression quand ils détenaient le pouvoir. Si ceux qui étaient restés à Compiègne furent désarmés comme "terroristes" au printemps 1795, aucun ne fut arrêté ni poursuivi. Les plus compromis quittèrent la ville, tel BERTRAND qui reprit son métier d'imprimeur à Paris et laissa son entreprise compiégnoise à sa femme et son beau-frère ; totalement disculpé par l'entremise de son ami André DUMONT, il termina sa carrière comme chef de bureau dans la police de FOUCHE, mourant à Paris en 1806. Son alter ego BOULEE fut mis en résidence surveillée à Senlis en l'an III et revint discrètement à Compiègne l'année suivante ; l'ex Dr de la poste CHAMBON, dénonciateur des Carmélites, se retira paisiblement dans sa propriété de Berneuil, tandis que d'autres, tels T.LE-CLERC ou LEVACHER, trouvaient des postes dans les bureaux parisiens. Quelques années plus tard nombre de ces anciens "terroristes" retrouvèrent leur place dans la vie politique locale : l'ex Président du district QUINQUET fut commissaire du pouvoir Exécutif auprès du département sous le Directoire ; le négo-

(22) Sur les circonstances et les conséquences de cette émeute, cf. notre article paru dans le N° 15 des Annales Historiques Compiégnoises (été 1981).

(23) cf. A.D. Oise L 4 - Délibérations de la Société Populaire de Senlis, 3^o et 4^o registres. (C'est le seul club de l'Oise pour lequel nous avons un jeu complet des délibérations de 1791 à 1795).

ciant SCELLIER retrouva la mairie de Compiègne sous l'Empire, Cl. MOSNIER recréa sous le Consulat la loge maçonnique de Compiègne, dont il avait été le dernier vénérable en 1788.

Les plaies se pansèrent donc peu à peu ; l'unité de la classe politique compiègnoise se refit progressivement, montrant la limite des conflits politiques locaux de l'an II, et l'an III.

LE COMITÉ

DE

SALUT PUBLIC

DE LA CONVENTION NATIONALE,

Aux Maire et Officiers Municipaux de Compiègne.

De Paris le 24 Ventôse, l'an troisième de la République,
une et indivisible.

Nous sommes informés, Citoyens, que quelques malveillans ont semé le bruit absolument faux que le citoyen BERTRAND, agent national de votre District, avait desservi tous vos Concitoyens près de nous, et nous avait excités à agir de rigueur contre eux pour raison des subsistances, en exagérant le produit de la récolte. Nous sommes également informés que par suite de cette fausseté, on s'est porté à quelques démarches dangereuses envers la femme de Bertrand.

Comme justice est due à tous les citoyens, et que celui-ci (*Bertrand*) est absolument étranger aux accusations portées contre lui, nous vous

invitons à éclairer tous vos concitoyens, et à leur faire connaître l'erreur dans laquelle on les a plongés.

Veillez, citoyens, ramener tous les esprits, et faire rendre justice à Bertrand.

Salut et fraternité.

Signé, MERLIN (*de Douai*) A. DUMONT,
BOISSY, FOURCROY, LAPORTE,
SIEYES, REWBELL.

Pour copie conforme.

LECHESNE, Secrétaire, chef du
Secrétariat de la quatrième Division
du Comité de Salut public.

De l'Imprimerie de VOLLAND, rue des Noyers, n°. 34.

Avis du Comité de Salut Public - comprenant alors André DUMONT - disculpant BERTRAND
(14 mars 1795) (A.D. Oise L 2 Compiègne)